

**Fiche de Données de Sécurité**  
**ULTRACARE HEAVY-DUTY SEALER & COATING STRIPPER**

Fiche du: 08/28/2024 - révision 6

Date de la première édition: 05/05/2015



**1. IDENTIFICATION**

**Identificateur de produit**

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : ULTRACARE HEAVY-DUTY SEALER & COATING STRIPPER

Code commercial : 9011563

**Utilisation recommandée et restrictions à l'utilisation :**

Usage recommandé : Détachant

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

**Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur, ou autres responsables**

Fournisseur : MAPEI CORP. (USA and Puerto Rico)

1144 East Newport Center Drive - 33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 954-246-8888

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

**Numéros d'urgence (24 heures):**

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**



**Classification du produit chimique**

Sensibilisation cutanée — catégorie 1B

Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger aigu pour le milieu aquatique - catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques.

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes et avertissement**



Attention

**Mentions de danger:**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence:**

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

**Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue :**

Aucun

**Dangers non classifiés autrement identifiés pendant le processus de classification:**

Aucun

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**Substances**

Pas important

## Mélanges

Composants dangereux aux termes du 29 CFR 1910.1200 et de la classification en rapport :

### Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° d'identification	Classification	Numéro d'enregistrement
5-10 %	(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-diène	CAS:5989-27-5 EC:227-813-5 Index:601-096-00-2	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 3, H412; Skin Sens. 1B, H317	
2.5-5 %	carbonate de propylène; 1,3-dioxolan-2-one, 4-méthyl-	CAS:108-32-7 EC:203-572-1 Index:607-194-00-1	Eye Irrit. 2A, H319	01-2119537232-48-xxxx

## 4. PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Consulter un médecin si les symptômes cutanées persistent.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

### Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### Dangers particuliers résultant du produit chimique

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés comburantes : Non disponible

### Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

Température de stockage : Non disponible

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Liste des composants avec valeur LEP

	Type LEP (limite d'exposition professionnelle)	pays	Limites d'exposition professionnelle
(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5	MAK	ALLEMAGNE	Long terme 28 mg/m <sup>3</sup> - 5 ppm
	MAK	SUISSE	Long terme 40 mg/m <sup>3</sup> - 7 ppm
carbonate de propylène; 1,3-dioxolan-2-one, 4-méthyl- CAS: 108-32-7	MAK	ALLEMAGNE	Long terme 8.5 mg/m <sup>3</sup> - 2 ppm

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5	Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.0054 mg/l
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 1.32 mg/kg
	Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.262 mg/kg
carbonate de propylène; 1,3-dioxolan-2-one, 4-méthyl- CAS: 108-32-7	Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.09 mg/l
	Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.09 mg/l
	Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 7400 mg/l
	Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.81 mg/kg

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5	Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux Consommateur: 0.111 mg/cm <sup>2</sup>
	Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux Travailleur industriel: 0.222 mg/cm <sup>2</sup>
	Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Consommateur: 8.33 mg/m <sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 33.3 mg/m<sup>3</sup>

carbonate de propylène; Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
1,3-dioxolan-2-one, 4- Travailleur industriel: 50 mg/kg  
méthyl-  
CAS: 108-32-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 20 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 176 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 25 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 43.5 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 25 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux  
Consommateur: 10 mg/m<sup>3</sup>

Contrôles d'ingénierie appropriés: Non disponible

### Mesures de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail.  
Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : liquide visqueux laiteux

Odeur : citron

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

pH: 6.55

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 100 °C (212 °F)

Point éclair : 94 °C (201 °F)

Vitesse d'évaporation : <1 (Butyl Acetate)

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.00 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: dispersible

Solubilité dans l'huile : Miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : 7,519.00 cPs

Viscosité cinématique:  $\nu$  > 20,5 mm<sup>2</sup>/s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

#### Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible  
Miscibilité : Aucune donnée disponible  
Liposolubilité : Aucune donnée disponible  
Conductibilité : Aucune donnée disponible

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Stable dans les conditions normales

### Stabilité chimique

Données non disponibles.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

### Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Sensibilisation cutanée — catégorie 1B(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-diène	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat > 2000 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5 g/kg
--------------------------------------	-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

LD50 Oral / orale rat = 5200 mg/kg

LD50 Oral / orale rat = 4400 mg/kg

carbonate de propylène; a) toxicité aiguë  
1,3-dioxolan-2-one, 4-  
méthyl-

LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg

LD50 Oral / orale rat > 5000 mg/kg

#### Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:

(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-  
diène Groupe 3

#### Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) OSHA:

(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-diène

#### Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) NIOSH:

Aucun

#### Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes:

Aucun

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Informations écotoxicologiques :

### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Danger aigu pour le milieu aquatique - catégorie 2(H401)

### Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8- diène	CAS: 5989-27-5 - EINECS: 227- 813-5 - INDEX: 601-096-00-2	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia 0.36 mg/L 48  a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues 8 mg/L 72 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons 0.72 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Pimephales promelas 0.619 mg/L 96h EPA a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 35 mg/L 96h EPA
carbonate de propylène; 1,3- dioxolan-2-one, 4-méthyl-	CAS: 108-32-7 - EINECS: 203- 572-1 - INDEX: 607-194-00-1	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Cyprinus carpio > 1000 mg/L 96h IUCLID  a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia Daphnia magna > 500 mg/L 48h IUCLID  a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Desmodesmus subspicatus > 500 mg/L 72h IUCLID

### Persistence et dégradabilité

Non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

### Mobilité dans le sol

Non disponible

### Autres effets néfastes

Non disponible

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### Classe de danger pour le transport

DOT-Numéro ONU: Non Applicable

ADR - Numéro ONU : Non Applicable

IATA - Numéro ONU : Non Applicable

IMDG - Numéro ONU : Non Applicable

#### ONU Nom d'expédition

DOT-Appellation propre de transport: Non Applicable

ADR-Nom d'expédition: Non Applicable

IATA-Nom technique: Non Applicable

IMDG-Nom technique: Non Applicable

#### Groupe d'emballage

DOT-Classe de danger: Non Applicable

ADR-Classe: Non Applicable

IATA - Classe : Non Applicable

IMDG - Classe : Non Applicable

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

DOT-Groupe d'emballage: Non Applicable

ADR - Groupe d'emballage : Non Applicable

IATA - Groupe d'emballage : Non Applicable

IMDG - Groupe d'emballage : Non Applicable

#### Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : Non Applicable

DOT-RQ: No

#### numéro ONU

Non Applicable

#### Précautions particulières

Ministère des transports (DOT) :

Non Applicable

Route et Rail (ADR-RID) :

Non Applicable

Air (IATA) :

Non Applicable

Mer (IMDG) :

Non Applicable

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### États-Unis - Réglementations fédérales

#### TSCA - Toxic Substances Control Act

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### Substances énumérées dans le TSCA:

(d)-limonène; (R)-p-mentha-1,8-diéne	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
carbonate de propylène; 1,3-dioxolan-2-one, 4-méthyl-	est énuméré dans le TSCA	Section 8b

#### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

##### Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

#### CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

##### Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

#### CAA - Clean Air Act

##### Substances énumérées dans le CAA :

carbonate de propylène; 1,3-dioxolan-2-one, 4-méthyl-	est énuméré dans le CAA	Section 112(b) - HON
-------------------------------------------------------	-------------------------	----------------------

#### CWA - Clean Water Act

##### Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

### États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

#### California Proposition 65

##### Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

#### Massachusetts Right to know

##### Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Aucune substance énumérée

#### Pennsylvania Right to know

##### Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Aucune substance énumérée

#### New Jersey Right to know

##### Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

Aucune substance énumérée

### Canada - Réglementations fédérales

#### LIS - Liste Intérieure des Substances

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

#### LES - Liste Extérieure des Substances

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

#### INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

##### Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche du: 2024-08-28 - révision 6

Une attention raisonnable a été utilisé pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.



L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

<b>Code</b>	<b>Description</b>
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Code</b>	<b>Classe de danger et catégorie de danger</b>	<b>Description</b>
A.10/1	Asp. Tox. 1	Danger par aspiration — catégorie 1
A.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée — catégorie 2
A.3/2A	Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire — catégorie 2A
A.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée — catégorie 1B
B.6/3	Flam. Liq. 3	Liquides inflammables - catégorie 3
US-HAE/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique - catégorie 1
US-HAE/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 3

### **Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

### **Paragraphe modifiés de la révision précédente :**

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 4. PREMIERS SECOURS
- 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 16. AUTRES INFORMATIONS